

... l'engrais humain !... Ne criions pas trop fort en l'entendant nommer, car nous sommes sûr que quand il sera mieux connu, nous n'éprouverons aucune répugnance à en faire usage ; mais nous irons même, comme dans d'autres pays, le chercher jusque dans nos villes.

HISTOIRE DE LA QUINZAINÉ.

Presque toutes les Chambres législatives, en Europe, viennent d'ouvrir leurs séances en même temps. On sait ce que sont ordinairement les discours prononcés par les chefs des Etats en cette circonstance. C'est le plus souvent une simple formule qui, à peu de choses près, dit, tous les ans la même chose. Il faut excepter la France toutefois, dont le peuple ne s'accommoderait que médiocrement de ce formulaire de phrases annuelles sans portée comme sans couleur. Cette année, l'Empereur Napoléon a prononcé un discours, à l'ouverture des Chambres françaises, qui est loin d'être une formule. Ce discours était attendu depuis longtemps. On s'ingéniait à l'avance à en deviner le sens. Malgré cela, il a déjoué les plus habiles, et l'émotion, l'étonnement, l'incertitude sur son vrai sens durent encore. Le fait est que l'Empereur, ne sachant lui-même comment interpréter la situation actuelle de l'Europe, a parlé, en cette occasion comme en tant d'autres, à double sens. C'est une pâture qu'il a jetée aux avides, comprendra qui pourra. Cela est si vrai que la lettre que l'Empereur écrit dès le lendemain aux souverains étrangers pour les inviter au Congrès convoqué à Paris, se trouve déjà sur quelques points en contradiction avec le discours de la veille. Tout cela veut dire que la situation est des plus difficiles, et qu'il pourrait bien se faire que le grand homme fût à bout de moyens de toutes sortes.

Bien que les puissances invitées acceptent, excepté l'Angleterre, la tenue d'un Congrès, presque tous les politiques, même les plus exotiques, doutent de la réunion de ce Congrès, et encore plus de son effet. Et pourtant l'Europe entière a grand besoin de sécurité, maintenant surtout que Napoléon a pris sur lui de déclarer que les traités de 1815 ont cessé d'exister. A la vérité, plusieurs des Souverains, et assez généralement dans la presse, on ne se montre pas aussi pressé que l'Empereur à admettre et à déclarer que ces traités, les seules garanties qu'aient les Puissances du jour dans ce qu'elles possèdent, ont vraiment cessé d'exister.—Que va-t-il résulter d'un moyen si précaire pour apaiser l'Europe assise plus que jamais en ce moment sur un volcan.

Rien, en effet, dans les éléments personnels de ce Congrès et dans les principes hétérogènes qui le guideront, s'il s'assemble, ne saurait inspirer de la confiance. Les questions italienne et romaine, le rétablissement de la Pologne, questions majeures les plus vives et les plus pressantes, ne sont pas même comprises par les Souverains et par la généralité de la presse, au point de vue qui seul pourrait les régler. Les Souverains n'y voient que leurs intérêts dynastiques

ou nationaux ; et, sous ce point de vue, ils ont l'air à convenir néanmoins que le cas est assez difficile pour nécessiter la convocation d'un Congrès. Peu ou point d'entre eux ne sauraient s'élever au véritable point de vue, celui qui leur serait embrasser d'un coup-d'œil la vraie cause de tout le malaise, de tout le précaire, de toute la crise extrême où se trouve placée l'Europe du jour.

Si le Congrès ratifie la sentence portée par l'Empereur des Français en ces termes : " Les traités de 1815 ont cessé d'exister, " bien que ces traités fussent loin d'être appuyés en tout sur la véritable justice, cependant ils ont maintenu depuis leur existence dans l'Europe entière un certain ordre et un certain droit international qui l'a fait vivre jusqu'ici dans la région du droit et d'un certain calme. Mais aujourd'hui que déjà le *droit nouveau*, c'est-à-dire le droit des annexions des Etats étrangers par l'astuce et la violence, a été reconnu presque en totalité par les mêmes souverains qui s'y sont laissés prendre et qui l'ont sanctionné, vont se réunir en Congrès, quelle justice peut-on attendre d'une telle assemblée ? Quel genre de droit peut-elle consacrer ?

Les principes révolutionnaires, seuls, ont amené les exploits déjà opérés par le nouveau droit ; c'est donc pour étendre et perpétuer ces exploits du droit nouveau que les souverains qui s'y sont laissés prendre et qui l'ont sanctionné, vont se réunir en Congrès ? C'est bien là assurément se donner la mort à soi-même et préparer à l'Europe monarchique et chrétienne un nouveau règne de la révolution irréligieuse et républicaine ; comme l'ont pressenti, parmi les hommes de génie, le Comte de Maistre, Napoléon I et le Marquis de Valdegamas, Donoso-Cortès : et comme il a été prédit même en divers temps, par des saints personnages.

" Dans 50 ans, avait dit Napoléon, l'Europe sera républicaine ou cosaque. " C'était en 1820 ou 1821 que le grand homme parlait ainsi. Que l'on compte bien, et l'époque de l'accomplissement de sa prévision arrive assez juste. De Maistre et Donoso Cortès assignent à la Russie le rôle providentiel de châtier encore une fois l'Europe chrétienne, peuples et rois. Eh bien ! cette idée n'est pas certes inopportune, aujourd'hui que la Russie a déjà mis le pied sur la Pologne et qu'elle fait mine très-sérieuse de faire face à l'Europe entière si on veut par la force l'obliger à lâcher prise. Et, comme de bonne volonté elle ne le veut guère plus, il s'en suit que si dans le Congrès, ou par autre voie, on stipule entre les souverains une guerre contre la Russie, cette guerre très-impossible à cause de la divergence des intérêts parmi les puissances du jour, ou ne se fera pas, ou elle ne sera qu'un échec qui réveillera de nouveau l'ours moscovite et le fera venir partout où il pourra saisir l'ennemi qui est venu le troubler encore une fois jusque dans son empire.

En attendant, occupons-nous un peu des détails particuliers de la situation des principaux Etats européens.

En France, les chambres ont commencé à discuter